

DÉCLARATION DES SEPT CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT ET DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, À L'ISSUE DU SOMMET DES PAYS INDUSTRIALISÉS, CHÂTEAU DE VERSAILLES, DIMANCHE 6 JUIN 1982.

6 JUNE 1982 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Au-cours de cette réunion tenue à Versailles, nous avons approfondi notre analyse commune de la gravité de la situation économique mondiale et nous nous sommes mis d'accord sur quelques objectifs pour une urgente action en vue de l'améliorer.

- Nous affirmons que l'amélioration de la situation présente, par une poursuite de la réduction de l'inflation, et par un retour à une croissance durable et à des niveaux d'emploi plus élevés, renforcera notre capacité collective à sauvegarder notre sécurité, à maintenir la confiance dans les valeurs démocratiques que nous partageons, et à préserver l'héritage des cultures de nos peuples dans toute leur diversité. Le plein emploi, la stabilité des prix, la croissance équilibrée et soutenue sont des objectifs ambitieux. Ils ne sont accessibles, dans les années à venir, que si nous poursuivons des politiques encourageant l'investissement productif et le progrès technologique et que si, en plus de nos efforts propres, nous sommes disposés à conjuguer nos moyens, si chaque pays est conscient des effets de ses politiques sur les autres, et si nous coopérons en vue de promouvoir le développement mondial. Dans cet esprit, nous avons décidé de mettre en oeuvre les orientations suivantes :

- La croissance et l'emploi doivent être accrus. Ceci sera obtenu de façon durable si nous réussissons dans notre lutte continue contre l'inflation. Ceci aidera aussi à faire baisser les taux d'intérêt, aujourd'hui insupportables, et à réaliser des taux de change plus stables. Pour réaliser cette réduction essentielle des taux réels d'intérêts, nous appliquerons d'urgence des politiques monétaires prudentes et maîtriserons davantage les déficits budgétaires. Il est essentiel d'intensifier notre coopération économique et monétaire. A cet égard, nous travaillerons à une évolution constructive et ordonnée du système monétaire international, par une coopération plus étroite entre les autorités représentant les monnaies d'Amérique du Nord, du Japon, et des Communautés européennes `CEE`, en vue de poursuivre des objectifs économiques et monétaires à moyen terme. A cet effet, nous avons pris l'engagement contenu dans le texte ci-joint.\

La croissance du commerce mondial, dans tous ses éléments, est à la fois une nécessité pour la croissance de chaque pays, et une conséquence de cette croissance. Nous réaffirmons notre engagement de renforcer le système ouvert de commerce multilatéral, représenté par le GATT, et de maintenir son rôle effectif. Afin de promouvoir la stabilité et l'emploi par le commerce et la croissance, nous résisterons aux pressions protectionnistes et aux distorsions commerciales et nous sommes résolus à achever les travaux du Tokyo-Round et à améliorer la capacité du GATT, à résoudre les problèmes d'aujourd'hui et de demain. Nous nous efforcerons d'ouvrir davantage nos marchés. Avec les pays en développement, nous travaillerons à renforcer et à améliorer le système multilatéral, et à augmenter les courants d'échange avec les pays nouvellement industrialisés. Nous participerons activement à la prochaine conférence ministérielle du GATT afin que des progrès concrets soient accomplis dans ces directions. Nous travaillerons à un accord rapide pour le renouvellement du consensus de l'OCDE sur les crédits à l'exportation.\

Nous sommes convenus de conserver à l'égard de l'URSS et des pays d'Europe orientale une approche prudente et diversifiée compatible avec nos intérêts politiques et de sécurité. Ceci comporte des actions dans trois secteurs clés.

- En premier lieu, et conformément aux discussions internationales tenues en janvier, nos représentants travailleront ensemble à l'amélioration du système international des exportations de biens stratégiques à ces pays et à la mise en oeuvre nationale de mesures de contrôle de sécurité.

- En deuxième lieu, nous échangerons des informations au sein de l'OCDE sur tous les aspects de nos relations économiques, commerciales et financières avec l'URSS et l'Europe orientale.

- En troisième lieu, et compte tenu des considérations économiques et financières existantes, nous sommes convenus de gérer avec prudence les relations financières avec l'URSS et les autres pays

d'Europe orientale, de manière à assurer qu'elles sont conduites de manière économiquement saine, y compris la nécessité de la prudence que requièrent les relations commerciales en limitant aussi les crédits à l'exportation. Le développement des relations économiques et financières sera périodiquement examiné a posteriori.\

Les progrès que nous avons déjà accomplis ne diminuent pas le besoin de poursuivre les efforts d'économie d'énergie, notamment par le mécanisme des prix, et le développement dans une perspective à long terme des sources alternatives, y compris l'énergie nucléaire et le charbon. Ces efforts nous permettront de continuer à réduire notre vulnérabilité aux risques de rupture d'approvisionnement énergétique et d'instabilité des prix. La coopération en vue de développer de nouvelles technologies dans le domaine de l'énergie et de renforcer notre capacité à faire face aux ruptures d'approvisionnement, contribuera à notre sécurité énergétique commune. Nous travaillerons aussi au renforcement de la coopération avec les pays en développement, exportateurs et importateurs de pétrole.\

La croissance des pays en développement, et l'approfondissement des relations constructives avec eux, sont vitaux pour la prospérité politique et économique du monde. C'est pourquoi, il faut maintenir un niveau élevé de flux financiers et d'aide publique, et même accroître, autant que possible, leur montant et leur efficacité, cet effort étant partagé largement entre les pays pouvant y contribuer.

- Le lancement de négociations globales constitue un objectif politique majeur, approuvé par tous les participants au sommet. Le plus récent projet de résolution présenté par le groupe des 77 est constructif et nos discussions à Versailles ont révélé un accord général sur le fait qu'il peut servir de base aux consultations avec les pays concernés. Nous croyons qu'il offre une perspective positive pour le lancement prochain des négociations globales et leur succès, sous réserve que l'indépendance des institutions spécialisées soit garantie.

- Dans le même temps, nous sommes prêts à poursuivre et à développer des actions concrètes de coopération avec les pays en développement, par des innovations au sein de la Banque mondiale, par notre soutien au travail accompli par les banques de développement régional, par les progrès pour lutter contre l'instabilité des recettes issues des matières premières, à travers l'encouragement aux flux de capitaux privés y compris les dispositifs internationaux pour améliorer les conditions d'investissements privés, et à travers une concentration accrue de l'aide au développement dans les pays les plus pauvres. C'est pourquoi nous reconnaissons également la nécessité de dispositifs temporaires spéciaux pour surmonter les problèmes de financement de l'AID VI et pour un démarrage rapide de l'examen de l'AID VII. Nous encourageons de façon particulière les programmes ou dispositifs ayant pour objet d'augmenter la production alimentaire et énergétique dans les pays en développement qui sont importateurs de ces produits de première nécessité et à des programmes portant sur les conséquences de la croissance démographique. Dans le domaine du soutien des balances de paiements, nous souhaitons vivement un progrès à l'occasion de la réunion annuelle du FMI en septembre pour régler la question de l'accroissement des quotas du Fonds à l'occasion de la VIIIème révision à venir.\

La revitalisation et la croissance de l'économie mondiale dépendront de nos propres efforts, mais aussi, dans une large mesure, de la coopération entre nos pays et avec d'autres, en vue d'utiliser le progrès scientifique et technique. Il importe d'exploiter les immenses perspectives ouvertes par les nouvelles technologies, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois. Nous avons à lever les obstacles au développement du commerce des nouvelles technologies, et à le promouvoir dans les secteurs publics et privé. Nos pays auront à former des hommes et des femmes aux nouvelles technologies. Ils auront à créer les conditions économiques, sociales et culturelles dans lesquelles elles pourront se développer et s'épanouir. Nous avons examiné le rapport que nous a présenté à ce sujet le Président de la République française. C'est dans cette perspective que nous avons décidé de créer sans délai un groupe de travail de représentants de nos gouvernements et des Communautés européennes `CEE`, chargé de présenter, en concertation étroite avec nos institutions internationales concernées, spécialement l'OCDE, des propositions concrétisant ces objectifs que nous avons identifiés. Ce groupe devra nous soumettre son rapport avant le 31 décembre 1982. Les conclusions du rapport et les actions qui en résulteront seront examinées au prochain sommet des pays industrialisés qui se tiendra en 1983 aux Etats Unis d'Amérique.\

en 1963 aux Etats-Unis d'Amérique.\

Engagement monétaire international.

- 1) Nous acceptons la responsabilité conjointe qui est la nôtre de travailler à une plus grande stabilité du système monétaire mondial. Nous reconnaissons que les progrès de la stabilité reposent en premier sur la convergence de politiques destinées à réduire l'inflation, à développer l'emploi, à faire redémarrer la croissance et à maintenir de la sorte la valeur interne et externe de nos monnaies. Nous sommes déterminés à nous acquitter de cette obligation en collaboration étroite avec tous les pays et toutes les institutions monétaires concernées.
- 2) Nous attachons une importance majeure au rôle du FMI en tant qu'institution monétaire et nous lui apporterons notre plein appui dans ses efforts pour promouvoir la stabilité.
- 3) Nous sommes prêts à renforcer notre coopération avec le Fonds monétaire international dans l'exercice de sa surveillance et à développer cette surveillance sur une base multilatérale, en prenant particulièrement en compte les monnaies qui composent le droit de tirage spécial.
- 4) Nous excluons l'utilisation de nos taux de change pour obtenir des avantages indus de compétitivité.
- 5) Nous sommes prêts, si nécessaire, à procéder à des interventions sur les marchés des changes pour contrecarrer des situations de désordre, selon les dispositions de l'article IV des statuts du FMI.
- 6) Ceux d'entre nous qui sont membres du système monétaire européen considèrent que cet engagement est complémentaire des obligations de stabilité auxquels ils ont déjà souscrit dans le cadre du SME.
- 7) Nous sommes tous convaincus qu'une plus grande stabilité monétaire permettra une plus grande liberté des flux de biens, de services et de capitaux. Nous sommes déterminés à veiller à ce que le développement de la stabilité monétaire et celui de la liberté des échanges commerciaux et financiers se renforcent l'un et l'autre dans l'intérêt de la croissance économique et de l'emploi.\